

**Calandreta Tolzana *de Còsta Pavada***

7 rue Xavier DARASSE

31500 TOLOSA

clae.c.pavada@free.fr

Tél. : 05 61 20 41 06

**ALESERADOR (Centre de Loisirs)**

Chers Parents,

C'est reparti pour une nouvelle année de CLAE, et nous vous demandons à tous de bien **LIRE** les informations suivantes, et **surtout de nous retourner le dossier complet rapidement**

Il comprend :

- **la fiche d'inscription,**
- l'autorisation des parents, commune avec l'école (pour les sorties) signée des 2 parents
- la fiche sanitaire (même si vous l'avez déjà remplie pour l'école)
- l'attestation d'assurances extra scolaire (**même si vous l'avez déjà fournie à l'école**)
- la feuille d'autorisation de prise en charge par d'autres personnes
- la copie de la carte CAF 2017 si nécessaire (voir le chapitre Tarifs Clsh)
- Une copie de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016, pour le calcul de la cotisation clae. (des deux avis d'imposition dans le cas de déclarations séparées des parents).
- Avis de tarif réduit cantine indiqué sur le DUI (Dossier Unique D'Inscription par la Mairie de Toulouse), si cela est le cas.
- Fiche d'inscription des mercredis du premier trimestre (sauf si vous l'avez déjà fourni)
- Fiche d'inscription pour le clae (selon les jours les matins, midis et soirs)

## HEURES D'OUVERTURE :

En semaine : de 7h30 à 8h30  
De 11h30 à 13h30 primaires  
De 11h30 à 13h (maternelles)  
De 16h30 à **18h15**

Le mercredi : de 7h30 à 18h15

Les vacances : de 8h00 à 18h15

Nous rappelons aux parents dont les enfants du primaire ne mangent pas à la cantine qu'il **n'est pas possible de les ramener à l'école avant 13h30** et que quelque soit l'heure il est nécessaire d'attendre la sortie cantine des primaires. Aucun animateur primaire n'étant présent dans la cour avant 13h30 la surveillance des enfants n'est alors pas assurée.

***Nous vous demandons d'arriver impérativement avant 18h30 pour éviter aux animateurs de partir en retard. Nous rappelons que le CLAE ferme à 18h15 et qu'une surveillance est assurée par seulement 2 personnes qui partent impérativement à 18h30.***

- **Fermeture de la porte :**

Le portail de l'école sera fermée à clé à 8h45 pendant les heures scolaires, pour raison de sécurité. Il sera ouvert de 11h30 à 13h30, et le soir à partir de 16h30. Vous devez donc faire le code pour rentrer dans l'école .

**Nous vous demandons de respecter ces horaires, afin d'éviter au personnel Calandreta d'innombrables allées et venues.**

- **Départ le soir **IMPORTANT****

Veuillez remplir la fiche d'autorisation de prise en charge ci jointe.

Si une autre personne que vous doit venir chercher votre enfant le soir :

**- de façon régulière** : veuillez le noter sur cette fiche en indiquant le jour si nécessaire, ainsi que la fréquence de cette prise en charge

---

## POINTS DIVERS :

- **Jouets au CLAE**

**Les jouets personnels sont interdits dans l'école et au clae : risques de perte, de casse ou autre.** D'autres parts, tout jeu électronique (jeux vidéo, portable) est **strictement interdit** dans l'école.

- **Goûter :**

Pour le temps scolaire : le goûter de l'après midi est à fournir par les parents pour tous les enfants et il est pris sur du temps scolaire

Pour le mercredi et les vacances le goûter de l'après midi est fourni par la Mairie pour seulement les enfants ayant déjeuné à la cantine. N'oubliez pas une collation pour le matin car celle-ci n'est pas prévue par le CLSH.

- **Médicaments : Aucun médicament** ne peut être laissé aux enfants ni confiés aux adultes pour une prise dans la journée ( même avec ordonnance y compris médicaments homéopathie ) Si votre enfant a un traitement pendant la journée vous devez venir le lui administrer .
- **Affaires égarées :**

Merci de récupérer régulièrement les affaires de vos enfants. A chaque vacances scolaires les affaires oubliées seront données à une œuvre caritative.

- **Téléphone :**

Pour tout message concernant les heures extra scolaires et la cantine (annulation ou supplément, départ de l'enfant avec une autre personne, ...) vous devez composer le numéro du CLAE : **05 61 20 41 06**. Laisser un message si personne n'est disponible pour répondre.

- **Absence :**

**Toute absence à l'école doit aussi être signalée à l'école mais aussi au clae au 05 61 20 41 06 afin de pouvoir annuler la cantine (en cas de maladie par exemple)**

- **Changement de situation :**

Nous vous demandons de nous indiquer tout changement de situation (numéro de portable, adresse mail, téléphone professionnel, adresse, changement d'alimentation etc.)

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur le CLAE, sur les activités proposées, etc. ..., nous sommes à votre disposition.

Mercès plan

Toute l'équipe d'animation

**Merci de penser à ce pointage afin d'éviter les saisies manuelles qui devront être faites par la suite et qui s'avèrent très lourdes**

Nous demandons à tous **les parents** de fournir une copie de leur avis d'imposition 2017 à la trésorière de l'association (casier dans le bureau de la direction CLAE) afin que l'on vous calcule le montant de votre cotisation CLAE ou de donner votre tranche DUI **A défaut de fourniture de ces documents, le tarif le plus haut sera appliqué.**

**Pour tous les enfants** la cotisation CLAE est due en début d'année suite à la réception de la facture par l'association . Vous pouvez régler à l'année , au trimestre ou au mois ( par chèques ou par virement ) . Cependant, afin d'en faciliter le paiement, nous vous proposons d'établir plusieurs chèques d'un montant total égal à la cotisation annuelle, encaissables aux dates choisies par vous et notées au dos de chacun de ces chèques. **Il est par contre exigé que tous ces chèques soient remis en début d'année**, afin de limiter le travail fastidieux de relance. Vous pouvez aussi mettre en place un virement.

Attendre l'appel à paiement qui vous sera transmis par le « passajaire " Chèques à l'ordre de « Calandreta Costa Pavada ».

- **LES JOURNEES D'ANIMATION : (mercredis et vacances scolaires)**

<b>Quotient Familial CAF (janvier 2017)</b>	<b>De 0€ à 300 €</b>	<b>De 301€ à 450€</b>	<b>De 451€ à 680€</b>	<b>De 681€ à 800€</b>	<b>De 801€ à 1250€</b>	<b>De 1251€ à 1600€</b>	<b>plus de 1601€</b>
<b>Tarif journée (hors repas)</b>	2,00	3,50	5,00	7	8,00	9,00	10,00
<b>Tarif 1/2 Journée</b>	1,00	1,75	2,50	3,5	4,00	4,75	5,00

Fournir la copie de la carte CAF 2017 (ou montant du QF de janvier 2017 ) pour les personnes ayant un quotient familial inférieur à 850 euros.

Pour les journées d'animation du mercredi, le paiement s'effectue **TOUS LES 2 MOIS** ( sur présentation de la facture ) Celle-ci doit être réglée dès réception et au plus tard la semaine suivante, par chèque à l'ordre de « Calandreta Costa Pavada ».

Pour les vacances le paiement (cantine et clsh) s'effectue **à la réservation soit avant les vacances**

- **de façon exceptionnelle** : veuillez en informer la veille ou le matin un animateur du CLAE, le marquer vous-même (**et pas l'enfant**) sur le tableau blanc dans le bureau CLAE, ou laisser un message sur le répondeur (05 61 20 41 06) et avant l'heure de sortie.

- **Si l'enfant part seul** : une autorisation écrite doit être faite indiquant les jours et heures où l'enfant peut quitter l'école. Cependant l'enfant doit avertir un animateur du CLAE au moment de son départ.

Dans les cas où aucune personne du CLAE n'est informée d'un changement et/ou aucun message n'est laissé sur le répondeur du Centre de Loisirs (y compris les arrangements de dernière minute entre parents par téléphone), les enfants ne seront pas autorisés à quitter l'école.

---

#### **AGE DES ENFANTS :**

Pour des raisons de réglementation, le CLAE/CLSH (temps périscolaire, mercredis et vacances scolaires) est ouvert à tous les enfants **à partir de 3 ans. Sauf pour les temps de cantine**

---

#### **L'EQUIPE D'ANIMATION :**

L'équipe d'animation est composé de :

- Pascale, qui assure la direction du Clae et du Centre de Loisirs
  - Des animateurs : Thomas , Nathalie, Sylla, Céline, Lydie et Marie et autres personnes en cours de recrutement
  - D'une aide maternelle : Stéphanie, qui intervient pendant les vacances scolaires et sur le temps du midi
- 

#### **LES ACTIVITES :**

Nous allons réaliser un projet pédagogique qui s'inspirera de celui de l'année dernière une fois l'équipe complète . Pour les parents qui souhaiteraient avoir ce projet, il sera disponible dans le bureau du CLAE.

- **ANIMATION PERISCOLAIRE**

L'équipe d'animation est divisée en deux sur les temps de midi du clae : une équipe s'occupant des maternelles et une autre des primaires. Les ateliers et temps d'animation se font en occitan lorsque l'animateur le parle.

**L'accueil du matin** se fait auprès de l'animateur présent. primaires. Chaque parent est obligé d'accompagner l'enfant jusqu'à cet animateur.

#### **Entre 11h30 et 13h30.**

**Pour les maternelles et un groupe de niveau de primaire ( groupe qui change tous les jours )** : Repas pris à 11h30 puis accompagnement à la sieste ou pause selon l'enfant par l'équipe d'animateurs maternelle et temps d'animation avec 1 animateur pour le groupe primaire .

**Pour les autres primaires** : Repas pris 12h30 après des ateliers libres proposés aux enfants par l'équipe d'animateurs primaire (jeux, ateliers d'expression, théâtre, danse, terre, bricolage, etc. ...)

**Tous les soirs**, nous proposons aux enfants (maternelles et primaires) des ateliers intérieurs ou des activités extérieures.

Le soir, de 16h30 à 16 h45 les enfants sont en récréation. Les temps d'animation débutent à 16 h45.

A partir de 16h45 vous trouverez votre enfant avec un animateur selon l'atelier ou l'activité qu'il a choisie et qui est indiqué sur le tableau clae (indiquant le lieu où se déroule l'activité et qui est valable pour les maternelles et les primaires)

Certains ateliers, soumis à inscription, finissent à 18h00. Nous vous demandons de ne pas les interrompre en venant chercher votre enfant avant 18h00 si celui-ci a prévu d'y participer.

- **MERCREDI**

#### **Inscriptions pour les mercredis:**

**Vous devez remplir la fiche de d'inscription au trimestre ci jointe pour que votre enfant soit inscrit au centre de loisir les mercredis.**

Si vous ne l'avez pas pré inscrit et que vous souhaitez qu'il vienne un mercredi du trimestre vous devez (en fonction des places restantes) l'inscrire à l'avance sachant que la date limite d'enregistrement est au plus tard 10 jours avant le mercredi concernée, soit une semaine avant. **Si nécessaire l'inscrire également sur le classeur "cantine" pour avoir le repas du mercredi.**

Les activités du mercredi sont de 9h45 à 11h30 et de 13h30 à 16h. Il n'est donc pas possible d'amener vos enfants **après 9h30** ou de venir les chercher **avant 16 h**. Dans le cas où votre enfant doit partir régulièrement avant 16 h il ne peut donc pas être inscrit au centre de loisirs l'après midi.

**Dans le cas où vous annulez l'inscription à moins de 10 jours, la journée et la cantine (si repas commandé) vous seront facturées.**

---

## **LES TARIFS DU CLAE et CLSH**

Il y a deux types de paiement : le paiement mensuel pour les heures d'interclasse d'une part, et le paiement des journées d'animation d'autre part.

### **LA COTISATION CLAE pour les heures d'interclasse :**

#### **L'inscription au clae (matin midi et soir) se fait à partir du document ci joint**

Le tarif est calculé par la calandreta en fonction de votre réservation et de vos revenus (voir feuille d'inscription avec simulation de tarif)

Cette facturation est basée sur la séquence (matin, midi et soir) et non pas sur le temps passé **par exemple un enfant qui part à 16h50 paiera le même tarif qu'un enfant partant à 18h30** .

Sur la fiche d'inscription clae (voir document joint) vous devez donc indiquer vos temps de réservation (matin midi et soir) et cela sur tous les jours de la semaine. Si vous ne réservez pas certains matins où soirs vos enfants ne **devront arriver à l'école pas avant 8h30 et le soir doivent partir impérativement avant 16h30**. Si votre enfant est présent après 16h45 sans être inscrit il sera automatiquement facturé par l'association .

Ces réservations sont faites annuellement sous forme de semaine type mais vous pouvez cependant faire des modifications en cours d'année si changement de situation. Toute modification peut être faite au minimum 10 jours avant en remplissant à nouveau une nouvelle fiche.

Ces réservations serviront de base au calcul de la « cotisation CLAE », facturée par l'association .

### **POINTAGE CLAE :**

Afin que l'association puisse toucher la subvention de la CAF vous devez matin et soir pointer votre enfant.

Ce pointage permet de calculer le temps de présence réel que votre enfant passe au Clae .Vous devez donc le matin passer la carte nominative (carte remise à la rentrée) à la badgeuse qui se trouve à l'entrée ainsi que le soir en quittant l'école.

La CAF comptabilisant au quart d'heure penser donc à pointer lors de votre départ définitif.

- **TARIF repas :**

**Le tarif des repas a augmenté cette année : le plein tarif est à 5.57**

**Ce tarif max est appliqué par la mairie si vous n'avez pas fait votre DUI (Dossier Unique D4inscription ) ou s'il n'est pas mis à jour.**

Pour bénéficier d'un tarif réduit, veuillez contacter le service des affaires scolaires de la Mairie (bd Sébastopol) afin de retirer le DUI (dossier unique d'inscription) ou par internet sur le site de la mairie ou faire votre mise à jour.

- **Régime particulier :**

Pour tout régime particulier ou contre indication alimentaire nous vous demandons de nous faire parvenir un écrit. Sans ce papier de votre part votre enfant sera invité à manger un peu de tout.

Vous pouvez cependant **commander des repas avec OU sans viande** (à indiquer sur la fiche d'inscription CLAE)

Attention vous ne pouvez changer ce mode d'alimentation dans l'année qu'une seule fois et en début de trimestre .

- **VACANCES**

Le programme des vacances vous sera annoncé le plus tôt possible, et nous allons toujours fonctionner avec des thèmes différents par semaine, comme l'année dernière. Des camps seront aussi programmés, pendant les vacances de Pâques et en Juillet.

**Nous vous rappelons que le mercredi et pendant les vacances scolaires, nous pouvons accueillir des enfants non scolarisés à Calandreta, au même tarif que les Calandrone. Prévenez les copains et connaissances ...**

**Nous vous demandons aussi de bien vouloir nous téléphoner pour nous avertir de l'absence de votre enfant si vous l'aviez inscrit au CLSH (cantine, mercredi mais aussi vacances)**

---

### **LA CANTINE :**

- **Cantine :**

La cantine des classes de maternelle **et cette année aussi des primaires** est gérée par le CLAE (commande et encaissement)

Chaque enfant est inscrit d'office à la cantine le lundi, mardi, jeudi et vendredi, et cela pour 7 semaines d'affilée. (Voir classeur bureau clae) **Il vous est demandé de supprimer ces inscriptions les jours où votre enfant ne mange pas à l'école.**

Pour les mercredis, il vous est par contre demandé **d'inscrire votre enfant pour les jours où il mange à l'école.**

Les commandes sont passées d'une semaine sur l'autre. Vous devez donc mettre à jour les inscriptions cantine au plus tard **le LUNDI (soit 10 jours avant)** précédent la semaine concernée.

**Une fois que la commande est faite, vous NE POUVEZ PAS modifier les inscriptions sur le classeur sans en avertir la direction du CLAE.**

Nous ne pouvons pas annuler un repas isolé, même exceptionnellement. Par contre il est possible d'annuler les repas sur deux ou trois jours consécutifs (pour raisons médicales avec justificatifs) **sinon pas d'annulation à moins de 10 jours.**

Le paiement s'effectue en début du mois suivant sur les récapitulatifs établis par la direction du CLAE. Pour une question de comptabilité, **nous vous demandons de régler rapidement (date limite de paiement affichée) pour éviter les relances.** Un appel à paiement est affiché sur le panneau et un mail vous est envoyé. Les paiements se font par chèque à l'ordre de « Calandreta Costa Pavada ».

Pour les repas supplémentaires (inscription de dernière minute), nous devons les commander au minimum 48h à l'avance. Nous vous rappelons **qu'il est interdit par la Mairie de Toulouse d'apporter un pique-nique à l'intérieur de la cantine.** De plus comme il n'est pas possible que vos enfants mangent seuls dans la cour, pour des raisons de sécurité, vous ne pouvez pas avoir recours à cette solution.